

PRIMES DE RESULTAT POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- NOTICE EXPLICATIVE DES FORMULAIRES DE DECLARATION 2015 (ACTIVITE 2014)

L'agence de l'eau Adour Garonne a instauré des primes, conformément aux dispositions de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement, pour les missions de contrôle des services publics d'assainissement non collectif (SPANC).

3 primes de résultats différentes (délibération n°DL/CA/12-92, modifiée le 29 septembre 2014) :

- Prime au contrôle conception/réalisation (neuf ou réhabilité) : par dispositif contrôlé conforme,
- Prime au diagnostic ou contrôle de l'existant : par dispositif contrôlé,
- Prime d'accompagnement renforcé à l'entretien pour la sensibilisation et l'incitation à l'entretien des dispositifs d'ANC.

Qui peut bénéficier de ces primes ?

Les **collectivités territoriales et leurs groupements** exerçant au minimum la **compétence obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif à la date de réalisation de la déclaration**.

Conditions d'attribution

Contrôle conception/réalisation (neuf ou réhabilité)	<ul style="list-style-type: none"> • avoir créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC) doté d'un règlement de service opposable aux tiers • fournir la délibération validant le zonage d'assainissement après enquête publique • fournir annuellement un rapport sur la gestion des matières de vidange (1)
Diagnostic ou contrôle de l'existant	

-  • **(1) Nous attirons l'attention du déclarant sur l'obligation de fournir des informations concernant la gestion des matières de vidange y compris pour les SPANC ne réalisant pas l'entretien,**

• **Calcul volume théorique des matières de vidange**

Nombre d'installations gérées par le SPANC x ¼ (fréquence moyenne annuelle des vidanges) x volume moyen des fosses x 50% (taux de remplissage déclenchant la vidange).

Accompagnement renforcé à l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> • fournir les justificatifs des moyens mis en œuvre pour le suivi préventif, la sensibilisation et la planification • fournir un inventaire des ANC ayant fait l'objet d'un entretien dont le SPANC dispose de justificatifs
---------------------------------------	---

-  La **compétence entretien n'est pas une condition d'éligibilité** pour l'obtention de cette prime.

Calcul des primes activité 2014

Contrôle conception/réalisation (neuf ou réhabilité)	Nombre de contrôles conformes x 155€
Diagnostic ou contrôle de l'existant	Nombre de contrôle x 23€
Accompagnement renforcé à l'entretien	Nombre d'entretiens réalisés et recensés par le SPANC x 12€



- Primes calculées sur les contrôles réglementaires et l'accompagnement renforcé à l'entretien réalisé **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014**,
- Pour la **prime d'accompagnement renforcé à l'entretien**, l'Agence prend en compte **1 entretien par installation et par an au maximum**,
- Seules les **vidanges réalisées par des vidangeurs agréés** sont éligibles aux aides financières.

Comment déclarer ?



Accéder au **portail de télé déclaration** des agences de l'eau et au **formulaire complémentaire pour la prime d'accompagnement renforcé à l'entretien** depuis :
<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/services-en-ligne.html>

1 Identifiez-vous :

2 Accédez au formulaire de déclaration :

DATE LIMITE DE VALIDATION DES DECLARATIONS : **31 MARS 2015**

Tout dossier déposé après cette date ne sera pas examiné par l'Agence.

Pour tout dossier déposé incomplet, l'Agence se réserve la possibilité de procéder au calcul de la prime avec les seules données en sa possession.

Remplir sa déclaration


A l'attention des SPANC ayant évolué entre 2014 et 2015 (notamment en cas de fusions ou regroupements) :

- Les **données** décrivant le **service** (mode de gestion, compétences...) sont celles qui concernent le SPANC **au moment de la déclaration c'est-à-dire en 2015**,
- Les **données** décrivant l'activité du service sont celles résultant des **contrôles réalisés en 2014**.



Après chaque étape, **ne pas oublier de sauvegarder**. Cela vous permettra de conserver les informations déjà saisies → Très utile si vous remplissez votre déclaration en plusieurs fois.

En fin de déclaration, pensez à **joindre à la télé déclaration tous les documents administratifs en vigueur au format électronique** (world, excel, pdf, xml) :

- délibération du zonage d'assainissement validé après enquête publique,
- délibération créant le SPANC,
- statuts de la collectivité du SPANC,
- règlement de service,
- **pour solliciter la prime d'accompagnement renforcé à l'entretien**,  le formulaire complémentaire Excel téléchargeable sur le site ci-dessus et tous les documents dont vous disposez justifiant la réalisation des missions aidées.

Informations générales / Infos techniques / Observations / Pièces jointes

Mes formulaires

Informations générales

Informations générales (suite)

Renseignements sur le SPANC

Renseignements relatifs à l'activité

Détail des contrôles par type de dispositif

Observations

Pièces jointes

Récapitulatif avant signature

Archives

Votre Agence de l'Eau

Agence de l'Eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
Tél : 0561 363728
Fax : 0561 363728

Contactez votre agence

Contactez

Support technique

Envoyer un courriel

N°Vert 0 805 56 12 56
(Lundi-Vendredi de 9h à 18h)

Page n°7/8

Formulaire prime pour assainissement non collectif

Prime pour contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'année 2015
Déclaration des éléments relatifs à l'année 2014

Ajout de pièces jointes

Les pièces justificatives doivent être tenues à la disposition de l'Agence de l'Eau. Vous pouvez cependant joindre tout élément justificatif ou complémentaire aux informations saisies si vous l'estimez utile.

Veuillez joindre à la déclaration les pièces justificatives demandées ci-dessous, ainsi que tout élément complémentaire que vous estimez utile.

Ajouter une pièce jointe :

Parcourir...

Si vous souhaitez attacher plusieurs fichiers à votre déclaration, sélectionnez chaque fichier à l'aide du bouton "Parcourir" puis cliquez sur le bouton "Importer".

Importer

Quitter Sauvegarder Précédent Suivant

- Haut de page Mentions légales

Valider et signer sa déclaration

Après **vérification des informations saisies**, **validez** et **signez** votre déclaration. **Cette dernière étape est indispensable au traitement de votre demande.**

Un accusé de réception de votre déclaration **est généré** ; vous avez la **possibilité de l'imprimer** pour le conserver. Il vous sera également **communiqué par courriel**.